



Compte rendu de la réunion du 22 février 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, RENARD, SARRAZIN.
Absents excusés : Mme LOMBARD-CHANEL et MM. Gérard LE BERRE (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN), Jean-Luc SECLIER (pouvoir à M. RENARD).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 22 février 2014 : **50 959.27 €**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2014. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jean-Luc SARRAZIN est désigné secrétaire de séance.

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal pour la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Division parcellaire de la parcelle AB 319 et établissement du document parcellaire confié à FP Géomètre Expert pour la somme de 561.60 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous a été pris avec le géomètre et Monsieur Francis CHANTELOUBE pour le bornage. L'acte authentique de vente sera établi par la commune.

Subvention aux associations locales pour l'année 2014 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2014 aux associations suivantes : *(Pour ce point de l'ordre du jour, les conseillers municipaux membres d'une de ces associations se sont abstenus).*

UVA	150 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	750 €
Judo Club Maillotin	300 €
Football Club de la Forêt d'Orient	175 €
L'Eveil de Mesnil-Sellières	800 €
Nos Enfants des 4 Communes	100 €
Association Communale de Chasse	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	800 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750 €
Gymnastique Volontaire	300 €

Les demandes de subventions non reçues à ce jour seront étudiées à la prochaine réunion du conseil municipal.

Adopté à la majorité

Financement par l'emprunt des travaux relatifs aux réseaux publics :

Nous avons engagé un certain nombre de travaux dans le village pour :

- améliorer la gestion des eaux pluviales (canalisation de trop plein pour la mare du milieu),
- renforcement des réseaux publics pour alimenter le pôle scolaire intercommunal.

Ces travaux peuvent être financés par l'emprunt au vu de leur destination (amortissement de longue durée et coût de fonctionnement très modéré).

Notre endettement actuel autorise ce mode de financement avec une situation tendue en 2015 où l'annuité de l'EM sera encore présente et celle du présent prêt arrivera pour un montant de 8 000 € environ.

année	2014	2015	2016	2017
EM	25 070,96	25 070,96	6 267,79	
39 Gde Rue	4 409,04	4 409,04	4 409,04	
Valsons	6 152,32	6 152,32	6 152,32	6 152,32
total=	35632,32	35632,32	16829,15	6152,32

Après avoir pris connaissance des offres faites par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux relatifs aux réseaux publics, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 120 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations, sur une durée de 20 ans à échéances trimestrielles, à taux variable indexé sur le livret A + 100 pb.

Adopté à l'unanimité

Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe : L'agent assurant les fonctions de secrétaire de mairie pouvant être promu au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} juin 2014.

Adopté à la majorité

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte d'encaisser le chèque de l'AFMS d'un montant de 595.71 €.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de visite fait par l'agent de prévention ; de la dernière réunion du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

Questions et communications diverses :

- Demande de remboursement d'un outil personnel lors des travaux d'isolation du local des pompiers : le conseil municipal :
 - est favorable au remboursement partiel de cet outil qui pourra être majoré ou minoré en fonction de sa vétusté et du prix d'achat de l'appareil.
 - demande également de questionner notre assurance.
- Monsieur Patrick BRIQUET souligne que les poubelles sont très souvent malmenées lors du ramassage (elles sont souvent retrouvées par terre) et restent également souvent plusieurs jours dehors.
- Madame Jocelyne TRAVERSE informe qu'elle n'a pas pu participer au recensement des besoins en bacs « pucés » bien qu'elle ait pris contact avec le SIEDMTO pour recevoir les documents à remplir.
- Monsieur Jean-Luc SARRAZIN demande si un don a été fait à l'issue de la mise à disposition de l'Espace Maillotin le 15 février dernier. Monsieur le Maire répond qu'une enveloppe de 50 € a été

donnée aux écoles élémentaires de la commune. Monsieur Didier RENARD souligne que des dégradations ont été faites lors de cette occupation. Monsieur le Maire dit qu'il en a effectivement été informé par les occupants et que les réparations seront faites à leur frais.

Le conseil municipal souhaite que la commission des bâtiments réfléchisse au maintien ou non de la mise à disposition de l'Espace Maillotin à des particuliers (surtout lorsque la salle des fêtes est occupée au même moment).

- Monsieur le Maire informe que les travaux relatifs à la canalisation de la mare du milieu ont été réceptionnés le 20 février. Un rajout de bicouche a été demandé au niveau de la traversée faite dans la voie de Saint Laurent.
- Travaux relatifs aux réseaux pour le pôle scolaire : Monsieur Didier RENARD s'étonne qu'il n'y ait pas de réunion de chantier au cours des travaux et demande qu'il soit vérifié où sont évacués les déblais. Monsieur le Maire dit que des camions transportant de la terre issue de ces travaux sont partis sur Rouilly-Sacey.

La séance est levée à 11 heures 20

Prochaine séance après les élections municipales